

N° 93
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

17 avril 2015

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation du protocole
entre le Gouvernement de la République française
et le conseil des ministres de la **République d'Albanie**
portant sur l'application de l'**accord**
entre la **Communauté européenne** et la **République**
d'Albanie concernant la **réadmission**
des **personnes en séjour irrégulier***

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : 1586, 2560 et T.A. 491.

Sénat : 354, 396 et 397 (2014-2015).

Article unique

Est autorisée l'approbation du protocole entre le Gouvernement de la République française et le conseil des ministres de la République d'Albanie portant sur l'application de l'accord entre la Communauté européenne et la République d'Albanie concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier signé le 14 avril 2005 à Luxembourg (ensemble deux annexes), signé à Tirana le 8 avril 2013, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 17 avril 2015.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n°1586 (AN, 14^{ème} législ.)